



CHARLEROI

VILLE
SANTÉ

PRIX « VILLE SANTE » 2017

SANTÉ – BIEN ÊTRE : INITIATIVES INNOVANTES

RÈGLEMENT ET DOSSIER DE CANDIDATURE

RÈGLEMENT

« SANTÉ-BIEN-ÊTRE : INITIATIVES INNOVANTES »

Préambule

Le label « Ville santé » a été octroyé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à la Ville de Charleroi et est opérationnalisé sur le terrain par le Service Santé.

La Ville de Charleroi, en tant que pouvoir public, contribue à la mise en place d'une politique de santé pour tous et à la promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens.

Le service santé de la Ville intervient comme facilitateur et fédérateur des services, associations et bénévoles qui œuvrent dans le secteur de la santé et du bien-être.

Dans ce contexte, la Ville de Charleroi souhaite encourager, valoriser et inciter les initiatives améliorant la santé et le bien-être des citoyens carolos quel que soit le milieu de vie considéré.

Pour ce faire, un concours de projets innovants en santé/bien-être récompensera par un prix symbolique les initiatives retenues par le jury.

Article 1 – Objectifs et calendrier du concours

Le concours est destiné à **valoriser et encourager** les initiatives réalisées tant par un citoyen ou groupement de citoyens que par une association ou une entreprise.

Pour l'année 2017, le prix du jury sera attribué aux catégories suivantes : initiatives citoyennes, associatives et entreprises + le prix coup de cœur toutes catégories confondues.

L'appel à projet débutera le **16 octobre 2017** et se clôturera le **12 janvier 2018 inclus**. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de concourir.

Article 2 - Nature des projets éligibles

Seules les initiatives développées sur le territoire carolo (5 districts) peuvent concourir pour ce prix.

Les initiatives s'inscrivent dans tout lieu de vie et doivent avoir pour but d'améliorer la santé et le bien-être de leur(s) public(s).

Article 3 : Candidature et recevabilité

La sélection est ouverte à toute personne ou groupe de personnes physiques (association, organisation, entreprise,) qui porte une initiative innovante et bénéfique en matière de Santé – Bien-être durant l'année 2017. Ces initiatives doivent s'inscrire dans la durée.

Un seul dossier de candidature peut être déposé par personne ou par équipe.

Pour soumettre sa candidature, chaque participant ou groupe de participants doit respecter l'ensemble des conditions et modalités de participation prévues par le présent règlement.

Toute candidature incomplète ou qui ne respecterait pas les conditions précisées ci-après ne pourra être acceptée.

Ne peuvent concourir : les membres du jury, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leur famille.

Article 4 : Procédure de candidature

Un dossier de candidature structuré est disponible sur la page d'accueil du site charleroi-ville-sante ou sur demande au 071/86.70.03.

Les candidats devront envoyer ce dossier dûment complété par mail à l'adresse: villesante@charleroi.be (En version PDF, PowerPoint ou Word ou Open office) ou par courrier postal à « Ville Santé, Av. de la Crèche, 13 à 6061 Montignies/S/Sambre ».

Les candidats s'engagent à compléter le dossier de candidature qui reprend :

- ✓ Un descriptif complet du projet et de son caractère innovant ;
- ✓ Un argumentaire sur la valeur ajoutée apportée par l'innovation et sur la pérennité du projet ;
- ✓ Un état des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement du projet et/ou sa reproductibilité ;
- ✓ Les coordonnées du déposant principal.

Le nom du fichier de candidature devra reprendre l'intitulé du projet et le nom du déposant principal (personne physique ou institution).

Tout dossier de candidature incomplet sera susceptible d'être considéré comme irrecevable aux yeux du jury.

Le dépôt des projets finalisés et complets sera effectué **pour le 12 janvier 2018 inclus**.

Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

Le dossier de candidature devra être rempli en langue française uniquement.

La remise des prix est prévue le **31 janvier 2018** dans le cadre de l'atelier participatif qui fait suite au forum ouvert de novembre 2017.

Article 5 – Définition des concepts sous-tendant le concours

On entend par :

- **Innovation** : une technologie, un procédé ou un service novateur qui peut faire l'objet d'une diffusion à grande échelle.

Ces innovations concernent aussi bien les produits utilisés et/ou proposés, les services, l'organisation du travail que le mode de production, de distribution, de management participatif (lié au public), partenariat entre les différents acteurs, mise en réseau / réseaux sociaux, personnalisation produits / services, mutualisation, etc. en matière de santé et bien-être.

- **Santé - Bien-être** : La **santé** est un état de complet **bien-être physique, mental et social** et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La santé est envisagée de manière globale et prend donc ainsi en compte l'ensemble des facteurs qui l'influencent, appelés déterminants de la santé et représentés ci-dessous.



Dahlgren, G. (1995) *European Health Policy Conference: Opportunities for the Future. Vol. 11 – Intersectoral Action for Health* Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.

Article 6 : Jury et critères de sélection

Un jury sera constitué aux fins d'examiner les projets retenus et de procéder à la sélection des lauréats.

Ce jury sera composé de :

- 3 membres de l'administration communale en lien avec les domaines participant à la santé et au bien-être des carolos (cf. graphique article 5) dont le service santé de la Ville.
- 2 membres du comité de pilotage « Charleroi, Ville Santé »
- 2 représentants d'association œuvrant en santé/bien-être active hors entité carolorégienne.

L'organisation se réserve le droit de modifier la constitution du jury, si nécessaire.

Le jury tiendra compte des critères suivants :

- caractère original et innovant (cf. définition à l'article 5) ;
- impact sur le bien-être, la santé et le bien vivre à Charleroi et plus particulièrement sur le public concerné par le projet;
- nombre potentiel de bénéficiaires touchés et/ou participants impliqués ;
- présenter une dimension collective et participative ;
- viabilité du projet et de son potentiel de développement.

Les autres critères présentant une valeur ajoutée :

- prise en considération dans le projet des enjeux actuels de la santé en tant que matière transversale et durable ;
- hétérogénéité des bénéficiaires ;
- partenariat inédit entre des acteurs locaux n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble ;
- caractère reproductible dans des conditions similaires ou non.

Les projets peuvent combiner plusieurs de ces critères sans limitation.

Article 7 – Suivi administratif des dossiers

Pour toute question relative au suivi administratif du dossier, envoyer un mail à villesante@charleroi.be

Article 8 – Échéancier

Lancement du concours	le 16 octobre 2017
Durée du concours et dépôt des candidatures	du 17 octobre 2017 au 12 janvier 2018
Remise des prix	le 31 janvier 2018 dans le cadre de l'atelier participatif qui se tiendra au Château de Monceau.

Article 9 – Prix

Les prix sont de nature symbolique et seront accompagnés de communications gratuites sur la nature du projet.

Article 10 – Publicité et communication

Les candidats et lauréats autorisent l'organisateur à :

Publier leurs coordonnées complètes et la description non confidentielle de leur projet indiquée dans le dossier de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours 2018 « SANTÉ/BIEN-ÊTRE : INITIATIVES INNOVANTES ». Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public : dossiers, communiqués de presse, sites internet, captation vidéo etc...

Les candidats retenus s'engagent à communiquer autour du prix qu'ils ont reçu en faisant figurer sur toute affiche, flyer, site, courrier, etc. en lien avec le projet lauréat, le logo de la Ville de Charleroi et la mention « prix innovation santé/bien-être 2018 de la Ville de Charleroi ».

Article 11 – Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours « PROJET INNOVANT SANTÉ/BIEN-ÊTRE 2017 » s'engagent à ne pas divulguer les informations indiquées comme confidentielles dans les projets communiqués par les candidats.

Article 12 – Litiges

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, les jurys étant souverains et n'ayant pas à motiver leur décision.

En cas de litige avéré, à défaut de dégager une solution à l'amiable, seuls les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division de Charleroi, seront compétents.

DOSSIER DE CANDIDATURE
« SANTÉ-BIEN-ÊTRE : INITIATIVES INNOVANTES »

A. IDENTIFICATION DU PROJET

1. **Promoteur du Projet :**
2. **Titre du projet** (Facultatif):
3. **Projet:** récurrent ponctuel
4. **Projet initié depuis (année) :**
5. **Projet développé dans le District :** Centre Nord Sud Est Ouest
6. **Initiative :** citoyenne - associative entreprise

B. PERSONNE DE CONTACT

Nom, prénom :

Fonction dans le projet :

Adresse mail :

Tél :

C. PRÉSENTATION DU PROJET

1. Analyse de la problématique/thématique

1.1. Quelles situations problématiques souhaitez-vous résoudre?

1.2. Quelles améliorations et/ou changements espérez-vous atteindre grâce à votre projet?

2. Quel(s) public(s) touchez-vous ? (plusieurs publics possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Enfants de 0 à 12 ans | <input type="checkbox"/> Enfants de 12 à 18 ans |
| <input type="checkbox"/> Adultes | <input type="checkbox"/> Personnes âgées |
| <input type="checkbox"/> Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Famille |
| <input type="checkbox"/> Femmes (si public spécifique) | <input type="checkbox"/> Hommes (si public spécifique) |
| <input type="checkbox"/> Étudiants | <input type="checkbox"/> Collègues/employés |

Estimez le nombre de personnes touchées par votre projet.

3. Où a lieu votre projet (lieu de vie, commune, quartier, ...) ?

4. Quels objectifs voulez-vous atteindre ?

5. Par quelle(s) actions, démarches, ... atteignez-vous cet(ces) objectif(s) ?

6. En quoi jugez-vous que votre projet améliore la santé/le bien-être du public ciblé ?

7. En quoi jugez-vous votre projet innovant ?

8. Avec quel(s) partenaire(s) privés ou publics collaborez-vous sur ce projet/action ?

Partenaire	Qu'apporte-t-il au projet/action ?

9. Comment évaluez-vous l'atteinte de votre (vos) objectif(s) ?

Expliquer : ex : stat., chiffres, retour de satisfaction, enquête, ...

10. Pensez-vous que votre projet/action soit reproductible ailleurs ?

Oui Non

Si oui, quelles sont les conditions nécessaires :

Dossier à renvoyer pour le 12/01/2018 à villesante@charleroi.be ou à Service Santé – Av. de la Crèche, 13 à 6061 Montignies/S/Sambre